

AR PREFECTURE

017-200041523-20200903-DEC400\_2020-AU  
Reçu le 03/09/2020

H A U T E



Décision n° 400 / 2020  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 8 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure une convention avec;

- CHARENTES TOURISME Booster d'activité, du 17 mars au 10 juillet 2020.

L'objet de cette convention est de faire bénéficier aux professionnels du tourisme de Haute-Saintonge, des webinaires présentant multiples dispositifs de soutien au sujet de la problématique covid19 dans le milieu du tourisme.

Le montant est de 1750 € pour les deux sessions.

Fait à Jonzac,

Le 03 SEP. 2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex